EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**

Excusé(e)s : **Anne FAUROT**

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 49

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES AMICALES LAÏQUES, MOUVEMENTS DE JEUNES ET ASSOCIATIONS SOCIOCULTURELLES ET SOCIO-ÉDUCATIVES

Le crédit inscrit au budget primitif 2014, en vue de l'attribution des subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes et associations socioculturelles et socio-éducatives s'élève à 20 000 euros.

Suite à des mouvements de crédits, le solde restant est de 17 850 euros.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

Arc-En-Ciel d'Activités : 500 euros

Fondée en juin 2013 et domiciliée à la maison de quartier de Croix-de-Neyrat, Arc-En-Ciel d'Activités est une association qui a pour objectif principal de développer les relations parents/enfants grâce à des activités partagées.

Visites, spectacles, ateliers de peinture, ainsi que des jeux de société sont ainsi ouverts aux enfants pour développer ou renforcer leur sociabilisation. Ce lien social est aussi consolidé en informant et orientant les parents vers les activités ludiques ou sportives du quartier, et en établissant un relais vers les autres acteurs socio-éducatifs du territoire.

Différentes activités vécues en famille, comme les sorties ou les ateliers de lecture, sont également destinées à soutenir les parents dans leur rôle éducatif, en mettant en valeur leurs compétences et leurs savoir-faire, à développer et maintenir le dialogue entre les adultes et les enfants et à permettre aux parents d'échanger à partir de leur expérience en abordant le thème de la parentalité.

Pour organiser ces ateliers parents/enfants, l'association demande une subvention exceptionnelle.

La Gauthière Culture et Loisirs : 4 000 euros

La Gauthière Culture et Loisirs, association qui travaille en collaboration avec l'école Charles Perrault pour la mise en place d'activités destinées aux parents d'élèves et élèves de l'école, bénéficiait jusqu'à fin 2012 d'un appui double de la part de la Ville. Tout d'abord une subvention de fonctionnement annuelle de 7 750, révisable en fonction des inscriptions de crédits au budget de l'exercice. Ensuite, une mise à disposition d'un animateur pour dispenser six heures hebdomadaires d'ateliers techniques.

Fin 2012, l'agent mis à disposition avait fait valoir ses droits à la retraite et la Ville, suite à la demande de l'association, avait attribué une subvention de 4 000 euros pour aider au recrutement d'un intervenant en remplacement de l'animateur municipal. Cette subvention avait un caractère exceptionnel qui ne présageait pas une pérennité.

La Gauthière Culture et Loisirs sollicite le renouvellement de l'aide financière exceptionnelle de 4 000 euros. Elle invoque la nécessité de cet appui pour maintenir les ateliers techniques de l'association.

Boutique de GEstion ADRET: 1 500 euros

Créée en 1999, la Boutique de GEstion ADRET a pour mission de soutenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs. Cette association est ainsi un des acteurs du développement économique local qui défend l'initiative individuelle et encourage l'esprit d'entreprendre auprès de tous types de publics. Elle organise à cet effet les concours "Talents" et "Talents des Cités" afin de valoriser des parcours de créateurs d'entreprise.

♦ Le concours "Talents", récompense les nouveaux entrepreneurs pour l'originalité et l'exemplarité de leurs parcours. Il contribue à promouvoir toutes les démarches entreprises avant et après la création de l'entreprise,

♦ Le concours "Talents des Cités" valorise les porteurs de projets et les créateurs d'entreprise auvergnats dont l'implantation est prévue dans un quartier concerné par la Politique de la Ville.

Dans cette perspective, ADRET sollicite une subvention exceptionnelle pour décerner un prix "Talents des Cités" Ville de Clermont-Ferrand.

Vélo-Cité 63 : 1 000 euros

Depuis 1996, date de sa création, Vélo-Cité 63 œuvre à la promotion et à la défense de l'usage du vélo au quotidien dans l'agglomération clermontoise. Elle agit à cet effet doublement :

♦ auprès des collectivités locales pour ce qui concerne la circulation, la sécurité et le confort des cyclistes. Elle participe ainsi à l'élaboration et au suivi des plans cyclables de l'agglomération et des projets d'aménagements urbains, PDU, tramway, etc.

♦ mais également auprès du grand public, des scolaires et des professionnels pour les sensibiliser aux vertus du vélo et pour les inciter à l'utilisation de la bicyclette lors de leurs déplacements urbains.

Vélo-Cité 63 sollicite la Ville pour un soutien financier afin de mettre en place la dix-neuvième édition de sa principale manifestation, la Fête du vélo, le 14 juin 2014, Place du 1er mai. Sera organisée à cette occasion une ballade à vélo dans les rues de Clermont-Ferrand, ainsi que diverses animations comme le vélo acrobatique ou une piste d'éducation routière pour les jeunes cyclistes. D'autres associations sportives, ayant une activité cycliste, seront également associées à cet événement afin de sensibiliser les utilisateurs du vélo de loisir.

NEMESIS : 500 euros

Némésis est une association qui a pour but le développement de la pratique des jeux de rôles. Au-delà de l'aspect ludique, son objectif est de sauvegarder des activités utilisant l'oralité et le dialogue et de stimuler l'imagination par des jeux collaboratifs. A cet effet, l'association met à disposition des joueurs et des néophytes ses ressources matérielles et la compétence de ses membres. Elle organise par ailleurs des rencontres régulières et des événements ponctuels pour permettre la rencontre entre passionnés.

C'est dans ce cadre qu'elle anime les 22 et 23 novembre 2014 la convention "Rencontres Arvernes de l'Imaginaire". C'est un forum tout public où il est possible de pratiquer de nombreux jeux de plateaux, de cartes et des jeux de figurines.

Némésis sollicite une subvention afin d'organiser ce forum et notamment pour mettre en place une campagne publicitaire et pour rémunérer les auteurs et les éditeurs de jeux invités.

Junior Association Club Lecture : 600 euros

Sous l'égide et l'appui de Léda Rollando, animatrice, les enfants de l'atelier de lecture et d'écriture récréative "Histoire de lire", dispensé à la Maison de quartier Fontaine du Bac à destination des 6-12 ans, se sont affiliés au Réseau National des Juniors Association et ont constitué "le Club lecture".

A titre d'information, une Junior Association est une association gérée par des jeunes mineurs, et qui a obtenu ce label par le Réseau National des Juniors Associations. Ce dispositif permet aux jeunes d'être reconnus au même titre qu'une association loi 1901.

L'objectif du Club lecture est de donner une visibilité aux travaux d'écriture effectués dans le cadre de l'atelier d'expression orale et écrite. Éditer un livre constituerait non seulement une rétrospective des travaux réalisés mais serait également une occasion pour fabriquer un outil pédagogique pour promouvoir les ateliers d'écriture auprès des autres enfants qui fréquentent les structures de la Ville.

Par ailleurs, l'édition du livre est un complément logique du travail d'immersion linguistique et littéraire effectué toute l'année par les animateurs. Elle permettrait à ces enfants d'établir une relation désacralisée avec l'écrit et de découvrir la chaîne du livre.

Le Club lecture sollicite ainsi une subvention pour un budget prévisionnel d'édition de 1803,60 euros.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 juillet 2014

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Politique de la Ville
l'Animation et la Jeunesse,

Simon POURRET